

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Filip Uffer et consorts pour une
politique de formation continue en faveur des Adultes âgés**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 23 juin 2017 à la Salle de conférences 55 du DFJC, Rue de la Barre 8, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Isabelle Freymond et Nathalie Jaccard ainsi que de Messieurs les Députés Alberto Cherubini, Jean-Rémy Chevalley, Manuel Donzé, Philippe Krieg, Daniel Meienberger, Denis Rubattel, Filip Uffer et Philippe Vuillemin. Madame la Députée Martine Meldem a été confirmée dans son rôle de présidente et de rapportrice.

Ont participé à cette séance, Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et Séverin Bez, Directeur général de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP). Monsieur Florian Ducommun a tenu les notes de séance, ce dont il est vivement remercié.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Conseillère d'Etat remercie le postulant pour l'appréciation positive du rapport du Conseil d'Etat. Elle rappelle que la commission qui s'était chargée de la recommandation d'entrée en matière du postulat avait déjà beaucoup débattu sur cet objet. Finalement, il avait été convenu que l'administration réponde de manière synthétique sur les éléments déjà existants.

Le Conseil d'Etat relève que la mise en œuvre, dans le Canton de Vaud, de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo) permettra d'établir, d'ici 2018, un nouvel état des lieux de l'offre de formation relative aux compétences de base et s'adressant notamment aux "adultes âgés". Sur cette base, la campagne nationale de communication concernant l'acquisition et le maintien des compétences de base doit favoriser un accès et une participation plus importants des "adultes âgés" à l'offre de formation existante.

La Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP) contient plusieurs articles relatifs à la formation continue. De 2017 à 2020, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) ainsi que les services concernés vont établir un inventaire détaillé afin de proposer une stratégie au Conseil d'Etat, lequel se déterminera ensuite sur les suites à donner.

3. POSITION DU POSTULANT

Le postulant observe en préambule que cet objet parlementaire a été pensé et rédigé en collaboration avec des membres de *Connaissance 3*. Cette structure a pris position par rapport à la réponse du Conseil d'Etat en produisant, en collaboration avec la Fondation Leenaards, une analyse (*qui est annexée au présent rapport de commission*). Pour *Connaissance 3*, la réponse est globalement satisfaisante car le Conseil d'Etat a bien compris la problématique soulevée lors du dépôt du postulat.

L'analyse relève ainsi les éléments suivants :

« Il convient également de saluer la prise en compte et la reconnaissance dont témoigne le Conseil d'Etat à l'égard de l'importance d'une formation continue adressée spécifiquement, mais de manière non-discriminatoire, à la population âgée de 65 ans et plus. En effet, comme l'explique le rapport du CE, ces personnes « n'étant en principe plus actives sur le marché de l'emploi », il est fondamental de leur offrir une palette d'activités stimulantes et diversifiées, nécessaires à la préservation et au renforcement de leurs capacités cognitives. Ceci en vue non seulement de maintenir « leur participation à la vie publique, civile et politique » mais également de retarder la perte d'autonomie et de « renforcer leur épanouissement personnel ainsi que leur état de santé. »

Les technologies évoluant rapidement, il est important pour un individu âgé, de posséder les outils de compréhension, et donc de disposer de formations qui vont au-delà de la formation de base, soit le concept d'apprentissage tout au long de la vie (*long life learning*) :

« La formation tout au long de la vie désigne toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi. »

Certaines personnes n'ont jamais eu l'occasion de se former ou d'obtenir une formation. De plus, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) peuvent fortement désécuriser des personnes qui ne possèdent aucune connaissance de base en la matière. Il est donc utile de développer des cours de formation continue, notamment, dans ce domaine.

« C'est donc pour pallier ce manque au niveau national que Connaissance 3 souhaite qu'une base légale soit introduite au niveau cantonal. Ceci permettrait à la fois de combler un coupable « oubli » dans la LFCo, de placer le canton de Vaud à l'avant-garde dans ce domaine et de donner une base légale permettant de subventionner le travail des associations actives dans la formation continue des seniors. »

Il serait important que le Conseil d'Etat identifie les besoins en formations continues en s'appuyant et soutenant les travaux des partenaires reconnus dans le canton de Vaud.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Les membres de la commission ont conscience de la difficulté de rassembler l'ensemble des milieux compétents concernés (Etat, hautes écoles, partenaires, etc.) afin d'avancer dans la mise en œuvre de la LFCo.

Dès lors, et suite à quelques échanges, la commission formule le vœu suivant :

« La commission demande que l'état des lieux de l'offre de formation relative aux compétences de base s'adressant notamment aux "adultes aînés" soit conduite en collaboration avec les partenaires cités précédemment en tenant compte des travaux menés par ces derniers. »

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Apples, le 16 avril 2018.

*La rapportrice :
(Signé) Martine Meldem*

Annexe :

- Analyse par *Connaissance 3* du Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Filip Uffer et consorts, juin 2017

Analyse par Connaissance 3 du

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL sur le postulat Filip Uffer et consorts pour une politique de formation continue en faveur des Adultes âgés, avril 2017

- Lecture critique du rapport par Paul Rogivue (mandat C3 pour la campagne de sensibilisation « on est toujours le vieux de quelqu'un ») ;
- Rencontre du 31 mai 2017 (Roger Darioli, Filip Uffer, Paul Rogivue, Patricia Dubois) ;
- Divers articles sur le concept de « Lifelong Learning » LLL traduite par formation tout au long de la vie¹ ;
- Programme stratégique 2016-2021 de Connaissance 3.

Le rapport du CE sera traité en commission le 23 juin 2017 : Filip Uffer, en tant que signataire du postulat, donnera son avis, puis la commission statuera sur le rapport. La position de la commission (préavis) sera transmise lors de la discussion en plénière du GC (vraisemblablement en automne 2017).

En séance du 31 mai, vision commune de base :

- le CE a fait l'Etat des lieux promis et Connaissance 3 est cité en bonne place ;
- le concept de *formation tout au long de la vie* est repris par le CE qui reste cependant dans une vision de formation continue au service de l'économie et de la formation professionnelle ;
- une ouverture est donnée avec mise en œuvre cantonale de la LFco et c'est à cela qu'il faut s'amarrer ;
- il manque cependant une vision prospective.²

La commission réunit des personnes intéressées qui peuvent être convaincues par un bon argumentaire.

Tout d'abord, il faut souligner qu'il est réjouissant de voir que le Grand Conseil a dressé un état des lieux de la situation actuelle en réponse au postulat de M. Uffer. Les enjeux gravitant autour de la thématique de la formation continue des seniors sont fondamentalement politiques et font partie des secteurs dans lesquels l'Etat doit chercher à innover dans une perspective d'adaptation de notre société aux défis de développement de demain.

Il convient également de saluer la prise en compte et la reconnaissance dont témoigne le Conseil d'Etat à l'égard de l'importance d'une formation continue adressée spécifiquement, mais de manière non-discriminatoire, à la population âgée de 65 ans et plus. En effet, comme l'explique le rapport du CE, ces personnes « n'étant en principe plus actives sur le marché de l'emploi »³, il est fondamental de leur offrir une palette d'activités stimulantes et diversifiées, nécessaires à la préservation et au renforcement de leurs capacités cognitives. Ceci en vue non seulement de maintenir « leur participation à la vie publique, civile et

¹ Unige, Se former tout en vieillissant : quels modèles pour quels défis, colloque du 11 décembre 2012 / Rapport mondial de l'UNESCO : « Vers les sociétés du savoir », novembre 2005 / Abrar Hasan, « La formation tout au long de la vie », Revue Internationale d'éducation de Sévre, 16-1997.

² Connaissance 3 y travaille et a intensifié cet axe depuis l'an dernier, consciente de l'urgence de définir une telle vision avec les seniors.

³ Rapport CE, p.3.

politique » mais également de retarder la perte d'autonomie et de « renforcer leur épanouissement personnel ainsi que leur état de santé ».⁴

Un accès facilité et une offre large dans le domaine de la formation continue permet en effet d'offrir, par de multiples biais, l'opportunité aux seniors de continuer à contribuer au développement et au fonctionnement socio-économique de notre société. La nécessité d'une offre développée ainsi que les effets bénéfiques que cette dernière est susceptible d'apporter sont bien résumés par le concept d'*apprentissage tout au long de la vie* (*Longlife learning*), notion qui joue aujourd'hui le rôle de cheval de bataille de différents acteurs sociaux et politiques (on pense ici à diverses institutions comme l'OMS, la Commission Européenne, Swissuniversities, ou encore l'UNESCO et les UN13 françaises).

L'importance de ce concept et du message qu'il véhicule d'un point de vue gériatrique – concevoir une politique du vieillissement qui favorise l'épanouissement civique, intellectuel et physique de nos aînés – semble avoir été admis au niveau de la politique suisse et vaudoise – comme en attestent respectivement la LFCo et la réponse du CE au postulat de Filip Uffer.

A nos yeux, il reste cependant de l'ordre de la déclaration d'intention et n'offre pas de vision prospective : en effet, si l'importance de la formation continue n'est plus à défendre, cette dernière reste, à la fois dans la LFCo et dans le rapport du Conseil d'Etat, directement dépendante des besoins du marché du travail.⁵ Elle n'intègre pas la dimension plus large de la définition de *la formation tout au long de la vie* défendue par Connaissance 3, à savoir : **« la formation tout au long de la vie désigne toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi »**.⁶

La réponse du CE, s'appuyant en cela sur la LFCo, ne cite explicitement que les domaines des compétences de bases (lecture, écriture) ou de la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

S'il est clair que les compétences de bases et la maîtrise des NTIC sont un prérequis fondamental à la vie en société, elles ne suffisent certainement pas à remplir la volonté que le Conseil d'Etat prétend « partager avec le postulant »⁷, à **savoir l'assurance d'une participation des seniors retraités à la vie publique, civile et politique, leur épanouissement personnel et leur bonne santé intellectuelle et physique.**

De la même manière que nous devons aujourd'hui répondre à de nouveaux défis environnementaux et énergétiques, notamment en apprenant à utiliser nos ressources de manières plus intégrées et synergiques, nous devons concevoir la politique du vieillissement comme un moyen indispensable permettant de connecter les aînés à l'ensemble des sphères de notre société, en particulier lorsque ceux-ci terminent leur activité professionnelle.

Promouvoir la cohésion sociale est un objectif important de la *Formation tout au long de la vie* et demande un changement de paradigme : au lieu de considérer le financement d'une telle politique comme un coût supplémentaire venant grever le budget cantonal, le CE

⁴ *Ibid.*, p.3.

⁵ « [...] le Conseil d'Etat relève que la formation continue poursuit essentiellement des fins professionnelles, conformément à l'article 4 let.b LFCo qui fixe l'objectif d'améliorer les chances des personnes peu qualifiées sur le marché de l'emploi. », Rapport CE, p3-4.

⁶ Commission des communautés européennes, *Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie*, Bruxelles, nov. 2001, p.11.

⁷ *Ibid.*, p.3.

devrait faire preuve d'innovation et intégrer à sa politique du vieillissement le développement d'une *Formation tout au long de la vie* qui s'émancipe de la seule référence au marché du travail.

La possibilité de se former après la période de vie professionnelle n'est plus un luxe : c'est devenu une nécessité afin d'assurer la prospérité économique future, la cohésion politique et sociale et le bon fonctionnement démocratique permettant à chacun-e de participer à la vie publique. Il n'est dès lors plus imaginable de laisser un cinquième de la population vaudoise⁸ en-dehors d'un cadre public de formation continue.

Connaissance 3 partage l'avis exprimé par bien des candidat-e-s aux dernières élections cantonales vaudoises⁹ sur le fait que la formation tout au long de la vie, et celle des retraités en particulier, devrait faire partie intégrante d'une loi générale sur la formation continue. Force est de constater cependant que, malgré la prise de position des UNI3 suisses, la Loi fédérale sur la formation continue (LFCo du 20 juin 2014) omet de mentionner un droit à la formation au-delà des nécessités liées à la vie professionnelle comme le relève le CE dans sa réponse. **C'est donc pour pallier ce manque au niveau national que Connaissance 3 souhaite qu'une base légale soit introduite au niveau cantonal. Ceci permettrait à la fois de combler un coupable « oublié » dans la LFCo, de placer le canton de Vaud à l'avant-garde dans ce domaine et de donner une base légale permettant de subventionner le travail des associations actives dans la formation continue des seniors.**

L'état des lieux réalisé par le CE montre qu'un certain nombre d'acteurs contribuent d'ores et déjà à l'essor de ces politiques et qu'il s'agit de soutenir ces initiatives. S'il est réjouissant de voir qu'une enveloppe fédérale de 1'345'071 CHF sera mise à disposition du Canton de Vaud pour soutenir l'offre actuelle, il convient de voir plus large que la lutte contre l'illettrisme ou la fracture numérique (axes absolument prioritaires, bien sûr !) et renforcer davantage l'offre de formation continue aux personnes n'en bénéficiant plus professionnellement. Ce type de formation rencontre une demande croissante, comme le montrent, par exemple, les statistiques de fréquentation de Connaissance 3, l'Université des seniors vaudoise. De plus, dans les onze régions du canton, ces formations sont fréquentées par des seniors de tous horizons sociaux¹⁰, ce qui prouve que ce type de prestations ne relève pas uniquement du besoin d'une catégorie sociale spécifique, mais bien de celui de l'ensemble de la population retraitée.

En bref

La Loi fédérale sur la formation continue (LFCo du 20 juin 2014) omet de mentionner un droit à la formation au-delà des nécessités liées à la vie professionnelle. C'est donc pour pallier ce manque au niveau national que Connaissance 3 souhaite qu'une base légale soit introduite au niveau cantonal. Ceci permettrait à la fois de combler un coupable « oublié » dans la LFCo, de placer le canton de Vaud en tant qu'avant-gardiste dans ce domaine et de donner une base légale permettant de subventionner le travail des associations actives dans la formation des seniors.

© CONNAISSANCE 3 Patricia Dubois et Paul Rogivue, juin 2017

⁸ Portrait des seniors, Numerus, courrier statistique, octobre 2014.

⁹ « On est toujours le vieux de quelqu'un », résultats et analyse, Patricia Dubois-Muriel Sudano, mai 2017

¹⁰ En effet, comme le montre l'*Enquête 2012 auprès des membres des Universités des seniors en Suisse* réalisée par l'Institut de sociologie de l'Université de Berne, la population fréquentant les cours de l'Université des seniors vaudois est composée à 63% de personnes n'ayant pas suivi de formation professionnelle supérieure ou de cours en Haute école (Université, EPF).